

Mercredis de janvier février 2024

Pour les enfants scolarisés de la maternelle à la Terminale.

L'ALSH est une structure agréée, cela vous permet de bénéficier d'une aide de la Caisse d'Allocations Familiales (joindre une copie du Passeport Jeunes 2024) et des Comités d'Entreprise.



Avec le soutien de :



HORAIRES : - Le matin : vous pouvez amener votre enfant entre 7H30 à 9H00.
- Le soir : vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h00 et 18h30.

FORMULES ET PRIX :

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus. Vous trouverez un tableau explicatif dans le dossier unique d'inscription.

PROCEDURE D'ANNULATION (cf règlement intérieur) :

Uniquement par écrit (mail, sms ou papier libre), au plus tard **le mercredi précédent l'annulation à 18H30**. En cas de maladie, le jour même, avant 9h00 + certificat médical.

Toute absence ne respectant pas la procédure d'annulation sera **facturée**.



Date limite des inscriptions : 6 décembre 2023

L'ordre d'arrivée et la commune de résidence détermineront l'ordre prioritaire des inscriptions (priorité aux Couzeixois).

A RETOURNER OU A DEPOSER :
à l'accueil de la Mairie de **COUZEIX** ou à l'**A.L.S.H.**

Pour nous contacter :
A.L.S.H. COUZEIX - 26 avenue de la Gare 87270 COUZEIX
centres.loisirs@couzeix.fr
☎ : 05.55.57.09.30 ou 06.72.95.82.15

Mercredis de janvier février 2024

FICHE D'INSCRIPTION

Si vous avez déjà complété et déposé votre « Dossier Unique d'Inscription » pour l'année scolaire 2023/2024, en Mairie, veuillez remplir et nous retourner uniquement cette fiche d'inscription.

En revanche, si ce n'est pas le cas, veuillez retirer et compléter un « Dossier Unique d'Inscription » à l'accueil de la Mairie de Couzeix.

L'ENFANT :

Nom : Prénom : Sexe :

Date de Naissance : Classe : PS CP CE2

Numéro de téléphone : MS CE1 CM1

Email : GS CM2

Ados (après-midi uniquement)

Commune de résidence : Couzeix Autre

Cochez les cases correspondantes :

J (= journée avec repas), **M** (= matin sans le repas), **A** (= après-midi sans repas à partir de 13h15)

R (= repas, à combiner avec le matin seul ou l'après-midi seul)

	10/01/24	17/01/24	24/01/24	31/01/24	07/02/24	14/02/24
J						
M						
A						
Repas						

Date : le/...../.....

Signature

